

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.		Date d'inspection Le 13 avril 2026	
Nom de l'établissement Garderie Les Hiboux		Numéro de permis 2016075	
Adresse A 160 Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mélika Belliveau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
30(1) La garderie éducative à temps plein ou à temps partiel est pourvue d'une aire de jeu intérieure dont la superficie minimale est de 3,25 m ² pour chaque enfant qui y est bénéficiaire de services.	30(1)	20 avr. 2026	
Commentaires: Des chaises, des tables, un tableau blanc et des étagères inutilisées ont été observés dans la salle de classe 121. Veuillez enlever ces objets dans les aires de jeux intérieures afin que chaque enfant ait au moins 3,25 m ² d'espace de jeu.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	20 avr. 2026	
Commentaires: Dans les salles de classe 121 et 122, l'espace dédié à l'expression musicale n'a pas été observé. Veuillez vous assurer que les enfants ont accès au matériel de cet espace. Pour des suggestions concernant le matériel et les activités, veuillez consulter l'annexe 24 du manuel de l'exploitant.			
38(1) Les enfants d'âge préscolaire et scolaire bénéficiaires de services dans un établissement agréé y ont accès à des toilettes pourvues : a) s'agissant d'un établissement regroupant un maximum de neuf enfants, d'une toilette et d'un lavabo; b) s'agissant d'un établissement regroupant de dix à vingt-quatre enfants, de deux toilettes et de deux lavabos; c) s'agissant d'un établissement regroupant de vingt-cinq à quarante-neuf enfants, de trois toilettes et de trois lavabos; d) s'agissant d'un établissement regroupant de cinquante enfants ou plus, de quatre toilettes et de quatre lavabos.	38(1)	12 mai 2026	
Commentaires: Le lavabo de la salle de classe 122 est recouvert et ne fonctionne pas. Veuillez vous assurer qu'il soit réparé et remis en service.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	20 avr. 2026	
Commentaires: La salle de classe 121 n'est pas équipée d'une armoire qui se verrouille. Du Febreze et des lingettes ont été observés dans une armoire non verrouillée.			

Commentaires généraux

La mentore de qualité est arrivé à 14 h pour une inspection de supervision. En arrivant, les enfants étaient encore à l'école. Vers 14 h 20, les enfants ont été vus en train de ranger leurs effets personnels dans le couloir avant d'entrer dans les salles de classe.

Les éducateurs de la classe 121 ont été vus en train de rassembler les collations dans le réfrigérateur et de les disposer sur la grande table à l'avant de la classe. Les éducateurs ont été vus assis à la table, demandant à chaque enfant, un par un, de venir à la table de l'avant pour prendre sa collation de l'après-midi. L'appel quotidien a été effectué à ce moment-là.

Dans la classe 122, les éducateurs ont été vus en train de demander aux enfants de se laver les mains avant de s'asseoir aux tables pour le goûter. Les éducateurs ont été vus assis aux tables avec les enfants pendant qu'ils mangeaient. Après le repas, les enfants se sont adonnés à des activités de jeu libre telles que la fabrication de bracelets, les jeux de cartes et le dessin. Les éducateurs ont été vus en train de participer aux activités des enfants tout en supervisant le groupe.

Pendant ce temps, les enfants de la classe 121 lisaient. Un éducateur avait réglé un minuteur sur 10 minutes et avait demandé aux enfants de choisir un livre à lire pendant ce laps de temps. Les éducateurs étaient assis à la table à l'avant de la classe. Un enfant a été vu en train d'apporter un livre abîmé à un éducateur et de lui demander de le réparer. Veuillez vous assurer que les livres sont en bon état et proposer un choix varié aux enfants. Une fois le minuteur déclenché, on a pu observer les enfants ranger leurs livres sur l'étagère et se livrer à des activités de jeu libre. Certains jouaient avec des poupées, des maisons de poupées ou dans la cuisine de jeu, tandis que d'autres avaient choisi de dessiner ou de jouer avec des blocs. Les éducateurs ont été observés en train de surveiller les enfants alors qu'ils étaient assis à la table située à l'avant de la classe.

Les allergies des enfants étaient affichées, la présence quotidienne était vérifiée et les toilettes étaient propres. Les informations nécessaires, telles que les personnes à contacter en cas d'urgence et le permis, étaient affichées dans un endroit bien visible.

Les deux classes sont restées à l'intérieur pendant l'inspection. Une discussion a eu lieu avec les administrateurs au sujet des activités à l'extérieur pendant les jours de pluie. La mentore a indiqué que, même s'il pleut, les éducateurs et les enfants peuvent quand même aller jouer dehors. Si l'aire de jeux extérieure est boueuse ou très mouillée, la mentore recommande de faire une petite promenade sur les sentiers publics ou de jouer sur la partie pavée de la cour de récréation de l'école afin de rester relativement au sec. Le mentor a conseillé de raccourcir la durée des activités à l'extérieur si l'aire de jeux est mouillée ou boueuse.

original signé par
Mélika Belliveau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 avril 2026

Date

original signé par
Vicky Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"